

CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE ORDINAIRE DU 18 Avril 2011**

PROCES VERBAL

L'An Deux Mil Onze, le Dix-Huit Avril, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 8 Avril 2011 par Monsieur Pierre VERDIER, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents :

MM. DAMEZ Olivier, PAGES Gisèle, CARME Oder, BERNIAC Georges, BLANC Henriette, BLOT Edith, CAMOLESE Stéphan, JUAN Christophe, LAGANTHE René, LAURENS Eric, LEYGOUTE Marjorie, Mas Jean-Claude, OULIVET Sylvie.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur BELLEGARDE Guy à Monsieur CARME Oder, Madame ROLIN Claudine à Madame BLOT Edith.

Absents :

Mesdames LAADEL Fatiha (excusée), FEDERSPIEL Sylvie (excusée), LEMOINE Lydie.

La séance est ouverte ce Lundi 18 Avril 2011 à 20 H 45, sous la présidence de Monsieur **Pierre VERDIER**, Maire en exercice

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du secrétaire de séance :

Proposition : Madame PAGES Gisèle (exprimés : 16 pour 16 : adoptée)

Pour introduire les débats, il est procédé à l'approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 10 mars dernier. Aucune remarque n'est faite, il est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : **AFFECTATION DES RESULTATS, VOTE DES BUDGETS, VOTE DES TAUX**

Monsieur le Maire procède à la présentation du budget communal par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. Un excédent de fonctionnement ayant été constaté lors du vote du Compte Administratif, il est décidé, compte tenu des investissements prévus pour 2011, d'affecter 40 000 € en section de fonctionnement et 300 285 € en section d'investissement.

En outre, il est décidé par l'ensemble des élus présents, de voter une augmentation de taux comparable au taux de l'inflation (1.8%).

Pour 2011, le taux relatif à la taxe d'habitation sera donc de 12.31 %

Taxe foncier bâti 27.91 %

Taxe foncier non bâti.....76.17 %

Le budget 2011 s'équilibre en section de fonctionnement à 1 624 739 € et en section d'investissement à 2 028 967 €.

Investissements prévus en 2011 :

- Equipement informatique Mairie-Ecole,
- Achat matériel services techniques,
- Equipement urbain,
- Eclairage public,
- Aménagement urbain,
- SIVOM,
- PLU,
- Travaux bâtiments communaux,
- Pass foncier,
- Création voies cyclables et piétonnes, (Le Séquestre – RD 13),
- Achat mobilier école,
- Achat panneaux de signalisation,
- Electrification des cloches, église de St Pierre de Bracou,
- Reliure registre Etat Civil,
- Achat chaudière école maternelle,
- Achat auto laveuse,
- Aménagement bureau de la directrice de l'école maternelle,
- Aménagement d'un local pour les associations,
- Réparation de la toiture de la salle polyvalente,
- Achat de mobilier pour la salle polyvalente,
- Mise aux normes cuves ateliers municipaux

Enfin, le 1^{er} adjoint en charge des finances présente le budget assainissement par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement. Là encore, un excédent de fonctionnement de 32 365 € a été constaté lors du vote du Compte Administratif. Après avoir étudié l'ensemble des investissements prévus pour 2011, il est décidé par tous les élus présents d'affecter l'intégralité de l'excédent d'exploitation à la section d'investissement. Le budget assainissement 2011 s'équilibre donc comme suit :

Section d'exploitation : **170 518 €**
Section d'investissement : **424 822 €**

Il est à noter que le gros investissement de 2011 est la création d'une nouvelle station d'épuration au Séquestre.

Les deux budgets sont votés à l'unanimité.

Toujours dans le cadre du budget, il est procédé au vote des subventions pour les associations qui en ont fait la demande.

- Parade de printemps..... 800 €
- Art'Erre..... 800 €
- Compagnie du Morse..... 800 €
- ADDAH 100 €
- Yvan Morane..... 900 €
- Rallye des Côtes du Tarn... 400 €
- Rabasrock..... 200 €

Ces subventions sont votées à l'unanimité.

Délibération n° 2 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FORMATION DES AGENTS (HORS CNFPT)

Monsieur le Maire informe les élus que certains agents souhaitent effectuer des bilans de compétence et des formations qui ne rentrent pas dans les propositions de formations du CNFPT.

De ce fait, Monsieur le Maire propose d'octroyer pour chaque agent qui en ferait la demande, une aide financière de 300 € maximum par an à condition que celle-ci représente au plus 30 % du coût total de la formation. Cette dernière devra également répondre aux besoins de la collectivité.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 3 : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC RELATIF AUX ARCHIVES COMMUNALES.

Monsieur le maire informe les élus que le Centre de gestion du Tarn s'est proposé afin de réaliser un diagnostic des archives communales. Ce diagnostic ne peut s'effectuer que par la signature d'une convention entre la mairie de Couffouleux et le Centre de Gestion. Sa réalisation s'élève à 160 €. Aucune observation n'est faite sur cette délibération.

Accord à l'unanimité.

Délibération n ° 4 : CHOIX D'UNE SOCIETE POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction de l'école des Moussoulars, il avait été prévu la réalisation d'un terrain multisports.

8 sociétés ont répondu à l'appel d'offre lancé par la commune le 4 février dernier.

L'analyse faite par la commission d'appel d'offre a permis de mettre en exergue la SAE « Tennis d'Aquitaine », qui a présenté une offre moins onéreuse et de meilleure qualité que ses concurrents.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de choisir la société susvisée pour la réalisation d'un terrain multisports à l'école des Moussoulars et ce, dès le mois de mai prochain.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 4 : **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA STATION D'ÉPURATION DU SEQUESTRE.**

La construction d'une nouvelle station d'épuration au lieu-dit « le Séquestre » s'avère indispensable pour le maintien d'un assainissement correct pour l'ensemble des habitants. Aussi, l'adjoint en charge du dossier, rappelle qu'un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre a été lancé le 4 mars dernier. Quatre sociétés ont répondu. La société SCHERZ'EAU étant la mieux disante, l'Adjoint propose de la retenir.

Aucune observation particulière.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 6 : **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FOL.**

L'Adjoint en charge des affaires scolaires rappelle que depuis plusieurs années, la FOL, en partenariat avec le Conseil Général et les communes du Tarn volontaires, permet aux enfants des écoles tarnaises d'assister à deux spectacles par an. Pour ce faire, la signature d'une convention triennale entre la FOL et la mairie de Couffouleux s'avère indispensable.

Aucune remarque n'étant faite, les élus autorisent le Maire à signer cette convention.
Accord à l'unanimité.

Délibération n° 7 : **AVANCEMENT DE GRADES**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du déroulement de carrière, les agents des collectivités territoriales peuvent prétendre à des avancements de grade sous réserve d'un accord de la Commission Administrative Paritaire de Centre de gestion et de la création d'un poste correspondant au sein de la collectivité concernée.

Aujourd'hui, deux agents de la mairie de Couffouleux peuvent bénéficier de cet avancement de grade. Monsieur le Maire propose donc de créer les deux postes nécessaires, à savoir, un poste d'agent technique 1^{ère} classe et un poste de rédacteur principal.

Accord à l'unanimité.

Point sur l'intercommunalité :

Le premier Adjoint informe l'ensemble des élus présents de l'incident qui l'a amené à quitter le dernier bureau de la CORA.

Après relation des faits et au vu de l'attitude du Président de la Communauté de Communes à l'égard des représentants de Couffouleux, la motion suivante est proposée au vote du Conseil municipal :

« Lors de la dernière réunion du bureau de la Communauté de Communes, la commune de Couffouleux a une nouvelle fois servi de bouc émissaire dans la bouche du Président de la CORA.

Réunis ce lundi 18 avril 2011 en Conseil Municipal, les élus de la municipalité de Couffouleux tiennent à protester contre cette nouvelle agression verbale à l'encontre de notre commune.

Ils tiennent à rappeler que la Communauté de Communes du Rabastinois doit être un lieu d'échanges et de projet dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres. Les débats qui s'y déroulent doivent l'être dans le respect de chacune des communes et de leurs prérogatives. Les décisions des communes, prises dans le cadre de leurs compétences, doivent être respectés par la Communauté de Communes qui n'a le droit ni d'exercer une tutelle sur ses membres ni de s'immiscer dans leurs choix.

Face à des tentations de mise à l'index, ils souhaitent que, à l'avenir, la volonté de « faire ensemble » prime, dans l'intérêt du territoire et des habitants du Rabastinois. »

Adopté à l'unanimité

L'élu en charge du SIVOM rappelle que la Mairie de Couffouleux est toujours en attente des devis pour les réalisations de 2011.

Point sur le C.C.A.S :

Aucune information particulière à donner.

Questions diverses :

L'Adjoint en charge des affaires scolaires rappelle que la participation financière de la commune aux voyages scolaires s'élevait jusqu'à présent 76 € par enfant. Il est proposé de porter cette participation à 80 €.

Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les élus que conformément au règlement en vigueur au sein de la CORA, il est possible pour toute commune membre de demander un fonds de concours d'un montant de 45 000 € afin de réaliser des équipements s'inscrivant dans un programme de développement territorial en cohérence avec le projet de la CORA.

Aussi, Monsieur le Maire propose de demander l'obtention de ces 45 000 € afin de financer en partie la réalisation de pistes cyclables au Séquestre et sur la RD 13.

Accord à l'unanimité.

L'Adjoint en charge de la gestion des salles communales procède à la lecture de la nouvelle convention de location des salles.

Aucune remarque relative à cette nouvelle convention.

Accord à l'unanimité.

La commune est propriétaire d'un bâtiment de 600 m² situé dans la zone de la Bouyayo. Une partie de ce bâtiment étant à ce jour inoccupé, le premier Adjoint indique qu'une location devrait intervenir dans les prochaines semaines. Il s'agit de la SARL « Au petit pied de cochon ». Un bail doit être signé pour un montant mensuel de 500€. Compte-tenu des investissements à réaliser, ce loyer ne serait dû qu'à compter du 1^{er} octobre 2011. Par ailleurs, le premier adjoint indique qu'une entreprise située à proximité du bâtiment, souhaite acheter une partie du terrain qui l'entoure. Cette vente devrait se réaliser dans les prochains mois.

Accord à l'unanimité

Enfin, à titre d'information, Monsieur le Maire indique aux élus que le dossier porté devant la cour administrative par un administré contre la Commune de Couffouleux a été rejeté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 57.